Environnement, RSE

Le cadre réglementaire des énergies renouvelables

2 jours (14h00) | ★★★★½ 4,6/5 | SSE-8940068 | Évaluation qualitative de fin de stage | Formation délivrée en présentiel ou distanciel

Tarif : 1 655 € ht

Formations Compétences Métier › Santé, sécurité et environnement › Environnement, RSE

Document mis à jour le 13/11/2026

Objectifs de formation

- Maîtriser le cadre réglementaire des filières renouvelables
- Appliquer les différentes étapes et les délais administratifs
- Développer les bonnes pratiques afin de prévenir les risques juridiques

Modalités, méthodes et moyens pédagogiques

Équipe pédagogique :
Un consultant expert de la thématique et une équipe pédagogique en support du stagiaire pour toute question en lien avec son parcours de formation.

Techniques pédagogiques :
Alternance de théorie, de démonstrations par l'exemple et de mise en pratique grâce à de nombreux exercices individuels ou collectifs. Exercices, études de cas et cas pratiques rythment cette formation.

Ressources pédagogiques :
Un support de formation présentant l'essentiel des points vus durant la formation et proposant des éléments d'approfondissement est téléchargeable sur notre plateforme.

Prérequis

Connaître les enjeux du montage de projets de production d'énergie renouvelable

Public concerné

- Responsables énergie
- Responsables de projets et chargés de mission énergies renouvelables
- Acteurs du financement des projets portant sur les énergies renouvelables

Cette formation :

- Est animée par un consultant-formateur dont les compétences techniques, professionnelles et pédagogiques ont été validées par des diplômes et/ou testées et approuvées par l'éditeur et/ou par M2I Formation
- Bénéficie d'un suivi de son exécution par une feuille de présence émargée par demi-journée par les stagiaires et le formateur.

Programme

Cerner le cadre européen et national de développement des filières énergies renouvelables

Le cadre européen

- Objectifs de développement des principales filières de production d'électricité et de chaleur : hydraulique, éolien, biomasse, solaire...
- La directive relative à la promotion de l'électricité produite à partir de sources d'énergies renouvelables et paquet énergie-climat 2030

Le cadre national

- Les dispositifs actuels de soutien et leur devenir
- Les dispositifs fiscaux et financiers de soutien aux investissements selon les filières
- La nouvelle donne de la loi de transition énergétique pour la croissance verte : objectifs et dispositifs de soutien
- La nouvelle donne de la loi d'accélération de production d'énergies renouvelables

Maîtriser le cadre réglementaire et administratif

Réviser les documents de planification

Obtenir l'autorisation environnementale

- Obtenir l'autorisation d'exploiter ou de déclarer l'installation : identifier la procédure selon la typologie de l'installation
- Bâtir l'étude d'impact : le périmètre d'étude, les effets sur l'environnement, sur la santé, sur le milieu naturel et sur le paysage
- Conduire l'enquête publique : identifier les bonnes pratiques

Exercice d'application : identification des pièces pertinentes à fournir selon la typologie des installations de production d'énergie renouvelable

Obtenir les titres électriques

- Raccordement au réseau : distinguer le contrat de raccordement, le contrat d'accès au réseau public et la convention d'exploitation, les contraintes de raccordement au réseau de transport de celles de raccordement à un réseau de distribution
- Effectuer la demande de raccordement aux réseaux électriques : étude préalable, PTF (Proposition Technique et Financière) et les autres pièces à fournir, délais et contraintes
- Comprendre les mécanismes et les étapes du raccordement : le système de file d'attente, les travaux de raccordement, la mise en service
- L'autorisation d'exploitation et les installations réputées autorisées : principes et cas de l'hydroélectricité
- Le bénéfice de l'obligation d'achat et signatures du contrat d'achat
- Participer à un appel d'offres
- Le dispositif de complément de rémunération : conditions, modalités et mise en œuvre
- Vente sur le marché : modalités, risques, rôle des agrégateurs

- L'autoconsommation : conditions et structuration d'un projet photovoltaïque en autoconsommation
- Financement des projets d'énergies renouvelables
- Les contrats d'agrégation : enjeux et principales clauses
- Les corporate PPA : nouvelle forme de contractualisation pour l'achat d'électricité

Examiner les modalités et les tarifs d'achat et complément de rémunération

Exercice d'application : audit des documents fournis et identification des compléments et rectifications nécessaires dans le cadre d'une installation bénéficiant du complément de rémunération

Cerner les enjeux juridiques

Identifier les différentes formes juridiques pour l'exploitation de l'installation
Prévenir les risques contentieux

- Sur la participation du public
- Sur l'étude d'impact
- Sur les règles d'urbanisme
- Sur le raccordement aux réseaux électriques

Étude de cas : analyse de différents cas de jurisprudence ayant conduit à un refus (permis de construire, autorisation, ICPE, autorisation environnementale)

Le contenu de ce programme peut faire l'objet d'adaptation selon les niveaux, prérequis et besoins des apprenants.

Modalités d'évaluation des acquis

Évaluation en 3 phases :Pendant la formation : un bilan quotidien effectué par l'intervenantÀ chaud : à la fin de la formation, un bilan qualité pour mesurer l'atteinte des objectifsÀ froid : à J +3 mois, une évaluation du transfert des acquis en situation professionnelle

Accessibilité de la formation

pagebreakavoidchecked="true";

Le groupe M2I s'engage pour faciliter l'accessibilité de ses formations. Toutes nos formations sont accessibles aux personnes en situation de handicap : les détails de l'accueil des personnes sont consultables sur la page Accueil Handicap

Modalités et délais d'accès à la formation

pagebreakavoidchecked="true";

Les formations M2I sont disponibles selon les modalités proposées sur la page programme.
Les inscriptions sont possibles jusqu'à 48 heures ouvrées avant le début de la formation.
Dans le cas d'une formation financée par le CPF, ce délai est porté à 12 jours ouvrés.